

ASSEMBLÉE NATIONALE31 janvier 2026

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2405)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 130

AMENDEMENT

présenté par
Mme Battistel et M. Bolo

ARTICLE 15

Au début de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« Le cas échéant, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.